

Loi travail : non, merci @MyriamElKhomri ! #loitravailnonmerci

La ministre du travail propose une réforme qui transforme en profondeur le code du travail.

Parmi les éléments proposés dans le projet actuel

- ☞ En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire.
- ☞ Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.
- ☞ Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail
- ☞ Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos
- ☞ Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu
- ☞ Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine
- ☞ Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi (confirmation d'une loi antérieure).
- ☞ Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.
- ☞ Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.
- ☞ Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de

difficultés économiques.

☞ Après un accord d'entreprise, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.

☞ Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

Salarié-e-s ou non : cette réforme nous concerne toutes et tous !

Interpellez la ministre du travail et demandez lui de renoncer à ce projet.

1. Signez la pétition
2. Interpellez la ministre sur <http://loitravail.lol>
3. Likez la page Facebook de la mobilisation

Signez la pétition et RDV sur <http://loitravail.lol>

Source : *Loi travail : non, merci @MyriamElKhomri ! #loitravailnonmerci*